

### Défi ③ Action 3.1 Aménager la rue pour le piéton

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

Le plan de déplacements communal validé en 2012 a notamment pour objectifs de favoriser les modes actifs. Après l'apaisement d'une bonne partie de la voirie pour permettre le report modal vers les modes actifs, la généralisation de la zone 30 et des double-sens cyclable et l'expérimentation des cédez-le-passage vélo aux feux, la ville de Fontenay-sous-Bois a souhaité agir en faveur des piétons. Le territoire communal se caractérise par :

- 2 types de configurations urbaines différentes : la ville ancienne orientée vers le bois de Vincennes et le grand ensemble orientée vers la vallée de la Marne
- Des dénivelés importants
- De nombreux espaces verts
- La présence de 2 gares RER

Le souhait de la commune était donc de promouvoir la marche à pied sur son territoire. Pour cela, un schéma directeur de jalonnement piéton a été réalisé avec pour objectifs de :

- Promouvoir l'usage des modes actifs et particulièrement de la marche ;
- Offrir une nouvelle lecture du territoire en rendant visibles les équipements municipaux sur des trajets définis et renforcer ainsi l'identité de la ville ;
- Prendre en considération tous les habitants et leurs modes de déplacements, y compris les personnes en situation de handicap, dans une démarche d'inclusion sociale ;
- Faire connaître des « itinéraires malins » : raccourcis, à l'abri de la circulation motorisée.



Source : ville de Fontenay-sous-Bois

Le diagnostic de l'étude a fait ressortir que le territoire est déjà chargé en panneaux. Il fallait donc se montrer vigilant quand à l'implantation des mâts. Une concertation avec les services de la communication, du handicap, de la voirie a été réalisée afin de construire et valider le schéma directeur.

4 parcours ont été retenus :

- Le circuit des gares
- Le circuit des parcs reliant les nombreux espaces verts
- Le circuit des commerçants
- Le circuit des grands ensembles au centre ville reliant la ville ancienne orientée vers le bois de Vincennes et le grand ensemble orienté vers la vallée de la Marne

Chaque parcours est caractérisé par une couleur, un symbole simple et un nom afin de faciliter la compréhension par tous. Avant la mise en œuvre, une exposition d'information a été réalisée à destination des habitants.



Source : ville de Fontenay-sous-Bois

Un marché de fourniture et pose a ensuite été passé. Seulement deux réponses ont été reçues, sûrement dû à une trop grande précision indiqué dans le cahier des charges qui impliquait de réaliser des mâts et panneaux sur-mesure. Le mobilier choisi est épuré, moderne, les couleurs sont mates et contrastées pour favoriser la lecture des malvoyants.

Sur chaque mât, il est indiqué entre 2 et 8 mentions de direction et pour chacune le temps nécessaire à pied pour rejoindre le point indiqué. Il y a également sur chaque mât un QR-Code qui permet d'accéder via son smartphone à des informations complémentaires : un plan schématique du parcours, des mentions complémentaires, des itinéraires alternatifs pour les personnes à mobilité réduite en cas d'escaliers ou de pentes trop fortes.



Source : ville de Fontenay-sous-Bois

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

La ville de Fontenay-sous-Bois est le maître d'ouvrage des études et de la mise en œuvre.

Le prestataire ayant réalisé le schéma directeur du jalonnement piéton est Crystalide.

Le mobilier est fourni et posé par Base Signalétique.

Éléments financiers :

- Etude pour la réalisation du schéma directeur de jalonnement piéton : 35 000 €
- Fourniture et pose de 80 mâts : 135 000 €

## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

3 parcours ont été mis en œuvre et le 4<sup>ème</sup> est en cours de travaux (finalisation prévue pour la fin du printemps 2015).

Les retours sont positifs de la part des habitants qui se disent ravis de la mise en place de ce jalonnement qui répond à un véritable besoin.

L'appli via les QR-Code est pour l'instant peu utilisé mais des évolutions sont envisagées : horaires des équipements publics, mentions complémentaires, annonces sonores, ...

Très peu de dégradations ont été observées jusqu'à présent.



Source : ville de Fontenay-sous-Bois

## 4 CONTACT

Ville de Fontenay-sous-Bois : Pascal BAGNEAUX, Directeur des Espaces publics

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)